

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
DURAND	David	09/01/2025	1. "Je souhaiterais l'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay, qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité. Un tel aménagement permettrait de pratiquer la marche, d'avoir un espace de détente, de faire des balades, de se rendre à la gare, au gymnase, aux commerces..."	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
			2. "je pense qu'il serait pertinent d'intégrer au PMS des mesures pour encourager et faciliter le covoiturage, notamment pour se rendre à et repartir de la gare d'Auffay et disposer d'informations sur le financement des projets contribuant à la mobilité douce et à la réduction de l'impact carbone.	Les actions en faveur de la pratique du covoiturage sont intégrées dans le PDMS. Cette liaison pourra être étudiée, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
DE RIDDER	Lison	13/01/2025	"Je souhaiterais l'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay, qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité. A titre personnel un tel aménagement me permettrait de pratiquer la marche, d'avoir un espace de détente, de faire des balades, de me rendre à la gare et aux commerce."	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
SEMENT	Christian	13/01/2025	"Je souhaiterais l'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay (voire St Maclou de Folleville Tôtes, Saint Maclou de Foleville Auffay), qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité. A titre personnel un tel aménagement me permettrait de pratiquer la marche, d'avoir un espace de détente, de faire des balades, de me rendre à la gare, au gymnase, aux commerces de manière plus sécurisée"	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
SAINT-PIERRE	Danièle	13/01/2025	"L'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay, qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité. A titre personnel un tel aménagement me permettrait de pratiquer la marche, d'avoir un espace de dérente, de faire des balades, de me rendre à la gare, au gymnase, aux commerces... de manière plus sécurisée"	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
THOMAS	Julie	20/01/2025	1."Je souhaiterais l'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay, qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité. A titre personnel un tel aménagement me permettrait de pratiquer la marche et le vélo, de donner de l'autonomie de déplacement à mes enfants pour qu'ils se rendent à la gare, au gymnase, sur les bourgs de Auffay et Tôtes."	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
			2."Par ailleurs, je pense qu'il serait pertinent d'intégrer au PMS : des mesures pour encourager le covoiturage."	Les actions en faveur de la pratique du covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail sont intégrées dans le PDMS.
LECOLLAIRE	Benjamin	26/01/2025	"Ces mobilités doivent s'insérer dans une vision globale respectant notre cadre de vie environnemental (biodiversité, paysage, lutte contre la pollution...), s'inscrire dans une logique cohérente avec les spécificités locales (notamment agricoles, économiques, touristiques...) et surtout proposer des solutions concrètes en matière de déplacements et de loisirs."	Le Plan de Mobilité Simplifié a bien vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, pour les trajets du quotidien, pour les loisirs et le tourisme
CHAPLAIN	Elise	26/01/2025	1." Je suis intéressée par l'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay, qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité. "	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
			2. "Par ailleurs, je pense qu'il serait pertinent d'intégrer au PMS : Une aide à l'achat de vélos électriques (les distances entre les villages sont beaucoup plus accessibles à tous en vélo électrique et cela serait une mesure sociale), une réflexion avec les autres com-com afin de tisser un réseau "intelligent" notamment en matière d'accès en transport en commun (les villages	Deux dispositifs sont encore disponibles auprès de l'Etat : le Bonus Vélo et la Prime à la conversion. Les intercommunalités voisines ont été sollicitées dans le cadre de ce projet. L'organisation du Transport en Commun relève de la compétence de la Région. Des

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
			en limite de com com se sentent toujours exclus de ses projets) . "	offres de Transport à la demande existent sur le territoire.
GAUDOU	Antonin	27/01/2025	1. " Ces mobilités doivent s'insérer dans une vision globale respectant notre cadre de vie environnemental (biodiversité, paysage, lutte contre la pollution...), s'inscrire dans une logique cohérente avec les spécificités locales (notamment agricoles, économiques, touristiques...) et surtout proposer des solutions concrètes en matière de déplacements et de loisirs."	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, quel que soit le motif des trajets.
			2. "Je souhaiterais l'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay, qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité."	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
			3. "Par ailleurs, je pense qu'il serait pertinent d'intégrer au PMS des moyens pour la sensibilisation aux modes de déplacements écologiques."	Un volet plan de communication et de sensibilisation est intégré au PDMS et à vocation à répondre à ces objectifs.

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
			4. "Je vous transmet ci-joint la proposition d'aménagement de l'axe Totes-Auffay que nous avons réalisé avec Mr Delescluse, pour lequel nous avons eu le soutien des différents maires des communes concernées."	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
			5. Nous souhaiterions dans ce cadre rencontrer Mr DUBUS et Mr BUREAU afin d'échanger avec eux sur le sujet.	La Communauté de communes Terroir de Caux se tient à votre disposition.
DELESCLUSE	Timothee	27/01/2025	1. "Je vous prie, comme convenu, de bien vouloir trouver ci-joint un document présentant notre proposition et contribution en vue d'un aménagement d'un axe entre Tôtes et Val-de-Scie. "	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
			2. "Nous sommes également intéressés de participer au comité des partenaires. "	Ce sujet pourra être évoqué lors du prochain Comité des Partenaires.
VIGREUX	Emilie	27/01/2025	1."Ces mobilités doivent s'insérer dans une vision globale respectant notre cadre de vie environnemental (biodiversité, paysage, lutte contre la pollution...), s'inscrire dans une logique cohérente avec les spécificités locales (notamment agricoles, économiques, touristiques...) et surtout proposer des	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables.

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
			solutions concrètes en matière de déplacements et de loisirs. "	
			2. "Je souhaiterais l'aménagement d'un axe sécurisé entre Tôtes et Auffay, qui pourrait constituer une solution concrète supplémentaire, en cohérence avec les objectifs de votre plan de mobilité. "	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
			3. " Par ailleurs, je pense qu'il serait pertinent d'intégrer au PMS des mesures pour encourager le covoiturage, ou favoriser l'accès à des transports en communs, des informations sur le financement des projets..."	Les actions en faveur de la pratique du covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail sont intégrées dans le PDMS.
RATAJ	Maggy	27/01/2025	1." Je suis particulièrement intéressée par l'aménagement d'un axe de mobilité douce sécurisé entre mon village et Tôtes"	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
			2. "je me questionne sur la fréquentation de la D929 par un grand nombre de poids lourds et convois exceptionnels alors même que l'axe autoroutier de la A29 devrait pouvoir soulager cette circulation intense et accidentogène. "	Les données ont été vérifiées.
			3. "Par ailleurs le développement d'un axe de mobilité active entre Etampuis et Auffay puis Anneville-sur-Scie retranscrit sur une carte du PMS (réseau secondaire) serait en effet pertinent. Certaines zones sont déjà praticables de manière sécurisée. "	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un schéma directeur des mobilités actives.
			4. "En tant qu'usagère du train en gare de St Victor avec mon vélo, je me permets de vous signaler deux difficultés aux abords de la gare: le passage du pont au dessus des voies quand on vient du village est très étroit (ce qui est d'autant plus stressant quand j'emmène mon fils à l'école à St Maclou de Folleville). Le deuxième point concerne le passage des portes de la gare pour accéder au quai car ce sont de vieilles portes très étroites pour un.e cycliste."	Nous remercions pour ces informations. Le Premier point pourra être étudié plus spécifiquement dans le cadre d'un Schéma Directeur des Mobilités actives. Le second relève de la compétence de SNCF Gare et Connexion, qui sera tenu au courant.
			5." je suis également intéressée par l'aménagement d'un axe sécurisé entre Valde Sâane, Tôtes et Auffay. "	Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à définir des orientations en faveur des mobilités durables, telles que les mobilités actives. Cet axe pourra être étudié, ultérieurement, dans le cadre d'un

Nom	Prénom	Date_demande	Demande	Réponse
				schéma directeur des mobilités actives.